

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20210707-D202155-DE

Regu le 12/07/2021

délibération :
D_2021_5_5

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 07 juillet à 18 h 45, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 23 Juin 2021

Présents : 13

Votants : 17

Présents : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Madame CORBIN Manitraritia

**Objet : Motion pour l'EHPAD
de Ruelle sur Touvre**

Pouvoirs :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Yannick
Madame DESCLAUX Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie
Madame MONTEGU Bénédicte a donné pouvoir à Madame LANOË-MALIVERT Véronique
Monsieur DOUET Anthony a donné pouvoir à Monsieur GOUYGOU Dominique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GRENIER Patrick, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur DOUET Anthony

Secrétaire de Séance : Madame Christine SCHWARTZWEBER

L'EHPAD de Ruelle, propriétaire de LOGELIA et géré par la Mutualité Française de la Charente, qui accueille plus de 100 résidents originaires de Ruelle et des communes alentours, n'est plus aux normes et il n'est pas possible de le réhabiliter. Depuis 2018, il fait l'objet d'une dérogation d'exploitation temporaire. La Mutualité cherche donc une solution de substitution pour construire un EHPAD moderne avec de petites unités de vie à taille humaine, adaptées aux différentes dépendances et besoins des utilisateurs.

La municipalité de Ruelle a proposé à la Mutualité une mise à disposition gratuite d'un terrain de 13 600 M2, situé au Plantier du Maine Gagnaud.

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine met son veto à l'attribution d'une subvention d'investissement dans le cas d'une localisation au Plantier du Maine-Gagnaud. Cette opposition de principe a pour conséquence l'impossibilité pour la Mutualité de boucler le montage financier de ce projet dont le coût s'élève entre 10 et 15 millions d'Euros.

Compte-tenu :

- de l'histoire de cet EHPAD qui a été créé à la fin des années 60 par 4 ouvriers militants de la fonderie qui ont engagé leurs deniers personnels pour que soit créée cette maison de retraite
- du nombre de personnes de Ruelle et des alentours qui sont accueillies dans cet EHPAD
- de la naissance de ce nouveau quartier du Plantier du Maine-Gagnaud qui constitue une nouvelle centralité ruelloise, parfaitement intégré dans la cité, desservi par les transports en commun, des cheminements doux et qui verra, avant l'ouverture du nouvel EHPAD, la réalisation d'autres programmes (crèche, logements sociaux, jardins partagés, espaces publics, moyenne surface commerciale de proximité, ...)

Fort de ces éléments d'histoire et d'aménagement du territoire, les élus municipaux de la commune de Dirac apportent tout leur soutien pour que l'EHPAD du futur s'implante au Plantier du Maine-Gagnaud à Ruelle.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Madame le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 07/07/2021, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 12/07/2021

